

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LES ETCHEMINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint- Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **16 décembre 2019**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après la prière d'usage et l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivants:

Siège #1 - Jacques Audet  
Siège #4 - Marcel Bégin  
Siège #5 - Jocelyn Pouliot  
Siège #6 - Rachel Goupil

Sont absents à cette séance:

Siège #2 - Thérèse Blanchet  
Siège #3 - Richard Pouliot

Tous formant quorum de cette séance sous la présidence de M. Adélarde Couture, maire.  
La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

**CONSTAT DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET  
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance extraordinaire a été donné et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil, le 11 décembre 2019.

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2020 de cette municipalité

**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE**  
la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 16 décembre 2019 tel que lu et présenté.

1. Constat de la validité de l'avis de convocation et ouverture de séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget pour l'année 2020;
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée.

Cette séance spéciale étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2020, les membres du conseil procéderont en conséquence.

## **ADOPTÉE**

267-12-2019

### **4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2020**

**ATTENDU** la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2020, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal.

**ATTENDU QU'**avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis;

Adopte le budget de l'exercice financier de 2020 prévoyant;

- Des revenus de 1,619,883\$
- Des dépenses de 1,619,883\$
- L'affectation financière suivante:
  - 59,800\$ à un fonds de la réserve générale

## **ADOPTÉE**

### **5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'assistance.

### **6 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Jocelyn Pouliot propose la levée de l'assemblée à 19h45.